



COMMUNE D'AUBERIVES SUR VAREZE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

09.04.2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 9 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CLARET Nelly, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025.

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 12

PRESENTS : M NOYER Jean-Claude. M MERCADES Jean. Mme FRIER Barbara. Mme BLANOT Arielle. Mme CALANDRE Nathalie. M PONTUS Jérôme. M GUILLERMAZ Thomas. M PREVOST Robert.

EXCUSES AVEC POUVOIR : MME CLARET Nelly à M MERCADES Jean - Mme PHILIBERT Ghislaine à M NOYER Jean-Claude - M ARIGAULT Thomas à Mme FRIER Barbara - M ANDREANI Éric à M GUILLERMAZ Thomas

ABSENTS : Mme MORIN Sandrine. M GHEMBAZA Célim. Mme DE BARROS Olivia.

Secrétaire de séance : M Jean-Claude NOYER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21.03.2025

Monsieur l'Adjoint propose l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2025, lequel n'appelle aucune observation.

Le Procès-Verbal étant adopté à l'unanimité, l'ordre du jour est abordé

Ordre du jour :

1. MAPA démolition de l'immeuble JCB et création d'une place – Choix des candidats retenus
2. Convention de servitudes avec ENEDIS - travaux d'enfouissement zone artisanale
3. Projet extension du cimetière
4. Information des différentes commissions
5. Point sur les travaux en cours

1. MAPA DEMOLITION DE L'IMMEUBLE JCB ET CREATION D'UNE PLACE

Monsieur Jean MERCADES, adjoint au Maire rappelle le projet de démolition de l'immeuble anciennement JCB et de l'aménagement de la place de l'église. La Maîtrise d'œuvre a été confiée à la société Effusion dont le siège social est à Vernioz 38150, 132 chemin de la Chardonnière.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 4 février 2025 relatif à la démolition d'un bâtiment situé en bordure de RN7 au cœur du village sur la place de l'église et création en lieu et place d'un parking

Le marché comporte cinq lots, définis comme suit :

- lot 1 : Désamiantage
- lot 2 : Démolition / Gros œuvre / VRD -espaces verts
- lot 3 : Charpente / Couverture
- lot 4 : Serrurerie
- lot 5 : Façades

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.00
2-Valeur technique	60.00
2.1-Qualité des matériaux et fournitures employés	10.00
2.2-Moyens humains et matériels affectés au chantier	15.00
2.3-Méthodologie, planning, motivations et points forts de l'offre du candidat	30.00
2.4-Mesures d'hygiène, sécurité et développement durable	5.00

A l'issue des négociations conduites par le Maître d'œuvre, les analyses ainsi que le classement prévisionnel des offres par lot sont présentés au conseil municipal.

Au vu de cette analyse des offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

DECIDE d'attribuer les lots comme suit :

LOT – ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
LOT 1 – désamiantage	
QS3D	13 961.40 €
LOT 2 – Démolition / Gros œuvre / VRD -espaces verts	
SAS des Littes	99 136.70 €
LOT 3 - Charpente / Couverture	
GENTON Maçonnerie	14 335.00 €
LOT 4 - Serrurerie	
1G2B	12 803.30 €
LOT 5 - Façade	
SEF	10 700.00 €
TOTAL	150 936.40 €

AUTORISE Mme le maire à signer le marché public et à accomplir les formalités post attribution.

2. CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ZONE ARTISANALE

Dans le cadre de la création d'un branchement électrique en souterrain dans la zone artisanale pour alimenter les parcelles cadastrées section AH n° 796 et 829, la société ENEDIS ayant son siège social 34 place des Corolles 92179 Paris la Défense Cedex souhaite obtenir les autorisations de travaux et formaliser la servitude de passage, d'entretien du réseau ainsi que ses accessoires.

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AH n° 670, utilisée comme voirie, concernée par le passage de cette canalisation souterraine.

Pour permettre l'implantation de cette canalisation souterraine et ses accessoires, la commune doit donner son accord pour la constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur sa propriété, avec une autorisation d'occupation temporaire d'une bande de terrain de 1,50 mètres de part et d'autre de la servitude, sur une longueur totale d'environ 2 mètres.

En contrepartie, ENEDIS s'engage à remettre les lieux en état et à faire son affaire personnelle des dégâts qui pourraient être causés dans la propriété lors de l'exécution des travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales et le rapport ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la convention de servitude de passage en tréfonds sur la parcelle sise ZA de Louze, cadastrée sous le n° 670 de la section AH au profit de ENEDIS

AUTORISE Madame le maire ou son représentant habilité à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

ACCEPTE que les représentants de ladite société pénètrent sur la parcelle communale précitée pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation de la canalisation.

DIT que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit conformément aux dispositions du Code Général des Impôts.

3. PROJET EXTENSION DU CIMETIERE

- Cimetière : approbation à l'unanimité des travaux envisagés. Prévoir cavurnes et colombarium

4. INFORMATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

DIVERS :

- Chasse aux œufs le lundi 21/04/2025 au foyer d'animation rurale
- Journée plantation le mardi 29/04/2025
- Matinée village propre le mardi 6/05/2025 – RDV 8h45 place de la mairie
- Barbara FRIER propose d'organiser un tournoi de pétanque « à la mêlée », courant mai, au foyer entre les commerçants et artisans d'Auberives sur Varèze

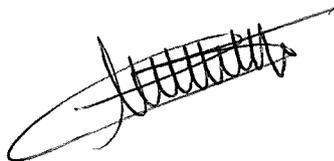
TRAVAUX EN COURS :

- Communication importante : feux tricolores à l'angle de la RN7 et du RD37 route de Cheyssieu. Travaux durant 5 mois+ 2 mois supplémentaires.
- Les fontaines au city et au foyer sont en fonctionnement (prévoir banc pour les personnes handicapées)

FIN DE SEANCE à 21h54

Le Maire

Nelly CLARET



Le secrétaire de séance

Jean Claude NOYER

